



37^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissaire sur la situation des droits de l'homme en Ukraine

Genève, le 21 mars 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissariat et la Mission d'observation pour la poursuite de leur excellent travail en matière de documentation, de conseil et d'assistance.

La Suisse est préoccupée par les nouvelles informations sur la privation arbitraire de liberté, la détention au secret, la torture et les mauvais traitements des deux côtés de la ligne de contact. Dans de nombreux cas, des détenus auraient été torturés pour obtenir des aveux ; dans d'autres cas, surtout sur les territoires non-contrôlés par le gouvernement, des personnes seraient détenues au secret pour des périodes prolongées, sans que leurs familles en soient informées.

La Suisse appelle toutes les parties à permettre à la Mission d'observation et à d'autres observateurs indépendants le contact avec toutes les personnes privées de liberté ainsi que l'accès à leur lieu de détention.

La Suisse rappelle que toutes les allégations concernant des actes de torture, de mauvais traitements, de détention arbitraire et au secret ainsi que de violences sexuelles ou de violences basées sur le genre, doivent sans tarder faire l'objet d'enquêtes effectives. Elle salue notamment la recommandation du Haut-Commissariat à l'établissement d'un groupe interinstitutionnel mandaté pour investiguer sur de tels cas.

Selon le rapport du Haut-Commissariat, l'espace pour exprimer des opinions critiques reste très limité en territoires non-contrôlés par le gouvernement. Dans l'ensemble du pays, l'espace démocratique et civique diminue. Dans ce contexte, la Suisse est préoccupée par le projet de loi sur la publication des données financières concernant les organisations de la société civile et les militants anti-corruption. Elle souligne à cet égard la recommandation du 16 mars de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, qui prescrit de revoir ce projet dans son intégralité afin d'assurer sa compatibilité avec les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

La Suisse reste préoccupée par l'entrave aux libertés fondamentales en Crimée et par l'enrôlement forcé des hommes résidents en Crimée dans les forces armées de la Fédération de Russie. La Suisse appelle toutes les parties à respecter leurs obligations selon le droit international et réitère la demande pour un monitoring international en Crimée.

Je vous remercie.